



- I - Limites
- Limite de commune
 - Limite de site patrimonial remarquable
 - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- II - Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- III - Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur
- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- R = Religieux
 LO = Logis médiéval
 D = Demeure
 Eq = Equipement public
 HU = Habitat urbain
- Mur de soutènement, rempart, mur de clôture
 ☆ Élément extérieur particulier
 ■ Parc ou jardin de pleine terre
 ■ Espace libre à dominante végétale
 ■ Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
 ● Arbre remarquable ou autre élément naturel
 ■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale
 ■ Cours d'eau ou étendue aquatique
- IV - Immeubles non protégés
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démolli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère.
 - Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère.
- V - Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction
- ▲ Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
 - Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- 0 0,5 1 km

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

LAVAL AGGLOMERATION

COMMUNE DE PARNÉ-SUR-ROC

PLAN DE VALORISATION DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Ene PELLET INGÉ Urbaniste O.P.Q.U. C.E.A.A. Patrimoine Spécialisation A.E.U. Membre de la S.F.U.	MODIFICATIONS:		1903
Anne CAGABAT Architecte du Patrimoine & D.P.L.G. D.E.A. Histoire Socio-Culturelles Enseignante Chailloc	DECEMBRE 2019 TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP EN PVAP PRESCRITE PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 26 MARS 2018 DOSSIER VALIDE EN CLSPR LE 6 JANVIER 2020		PROJET ARRETE EN DATE DU APPROUVE EN DATE DU

Mai Melacca - Paysagiste
 34 rue de la Pierre 44200 COUJON - Tél. 09 73 10 74 81
 Courriel : mmelecca.paysage@gmail.com